

Principe

Nous avons suivi les évolutions et la mise en œuvre du projet RGPD avec la plus grande attention. Nous avons sollicité les services d'un avocat spécialisé pour rendre nos logiciels conformes au Règlement Général sur la Protection des Données notamment sur :

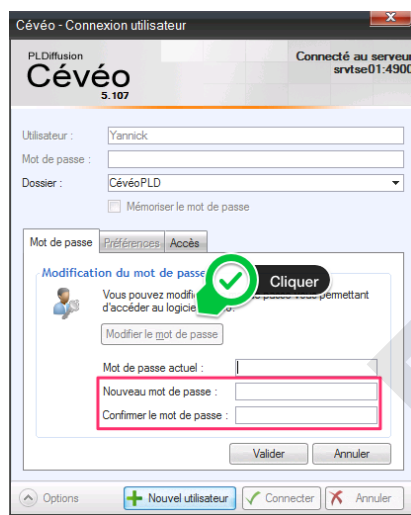
- La sécurisation des accès aux données de nos logiciels
- La traçabilité des modifications de données
- L'implémentation d'outils appropriés permettant de supprimer et de restituer les données (droit à l'effacement, droit à l'oubli)

Nous restons à votre disposition et nous vous apportons une aide pour donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

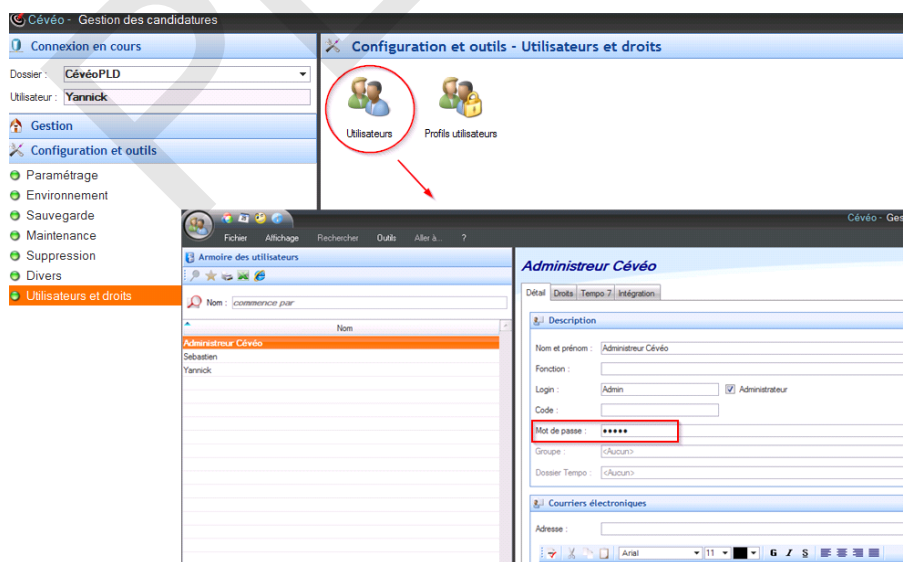
Gestion des droits et des utilisateurs

I. Mise en place d'un mot de passe

L'utilisateur peut mettre facilement en place un mot de passe. Lancez le logiciel et cliquez sur le bouton Options. Il suffit de saisir un nouveau mot de passe et de le confirmer (tout en laissant vide la case mot de passe actuel si vous n'aviez pas de mot de passe) :

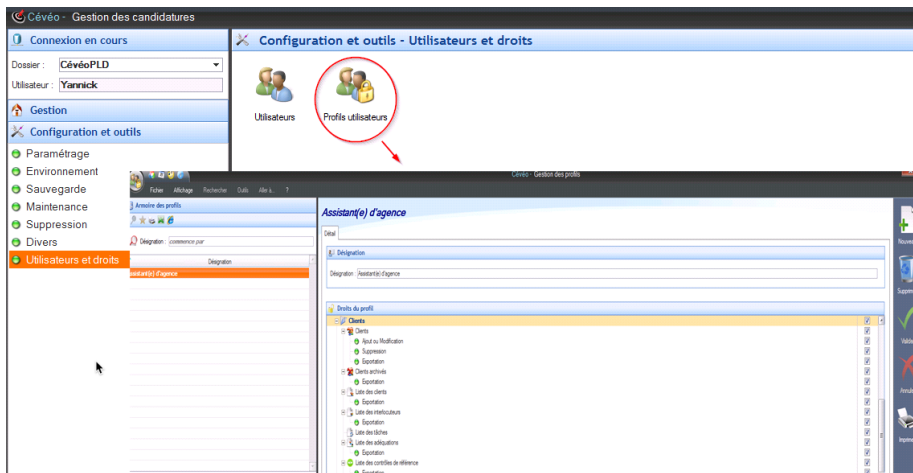


Vous pouvez aussi accéder à la gestion des utilisateurs de Cévéo :

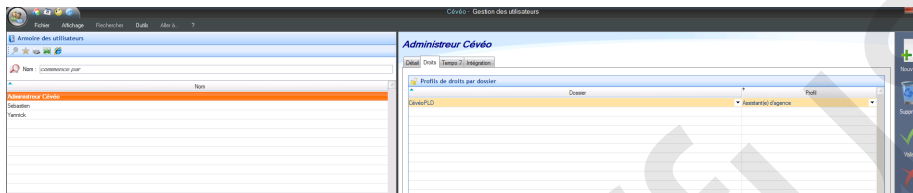


II. Gestion des profils

Le logiciel permet de paramétrer la présentation et l'accessibilité des gestions. Vous devez créer des profils d'utilisateurs. Pour cela, cliquez sur le bouton. Vous devez renseigner la désignation du profil en y affectant les droits.



Vous pourrez alors l'affecter aux utilisateurs :

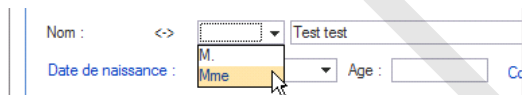


N'hésitez pas à consulter l'aide en ligne.

Configuration et paramétrage

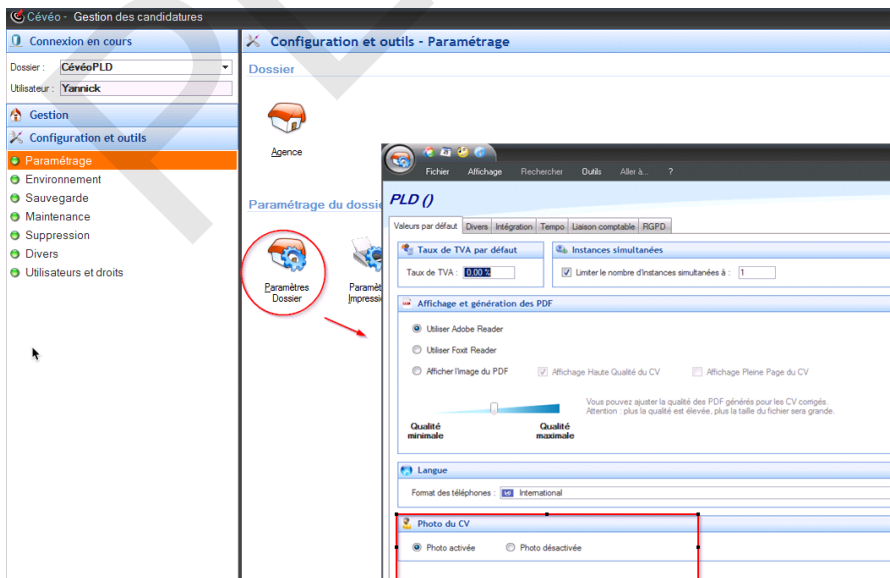
I. Civilité

Le champ « mademoiselle » a été supprimé. Sur les fiches existantes, la valeur a été remplacée par « madame ».



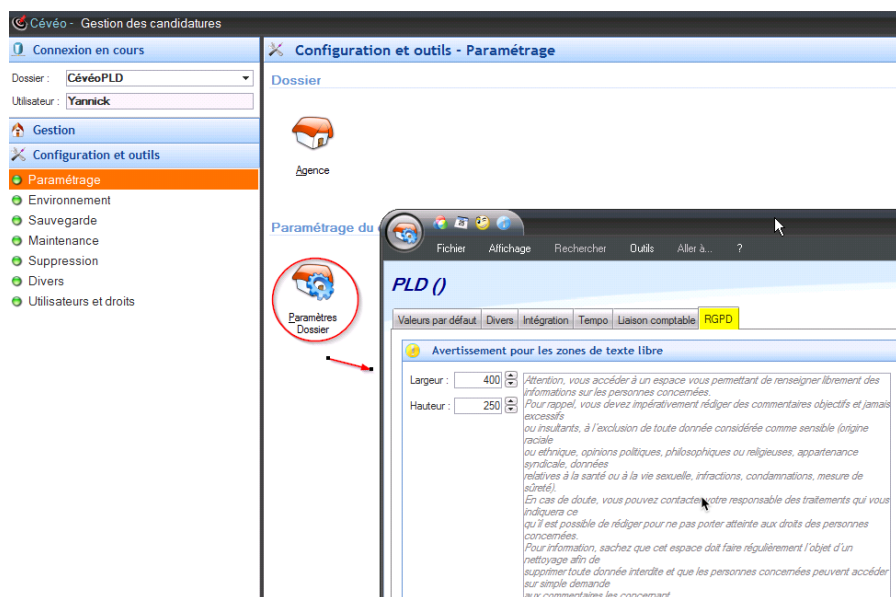
II. Gestion des photos

Il est maintenant possible de ne pas utiliser la gestion des photos dans la gestion des Curriculum Vitae.

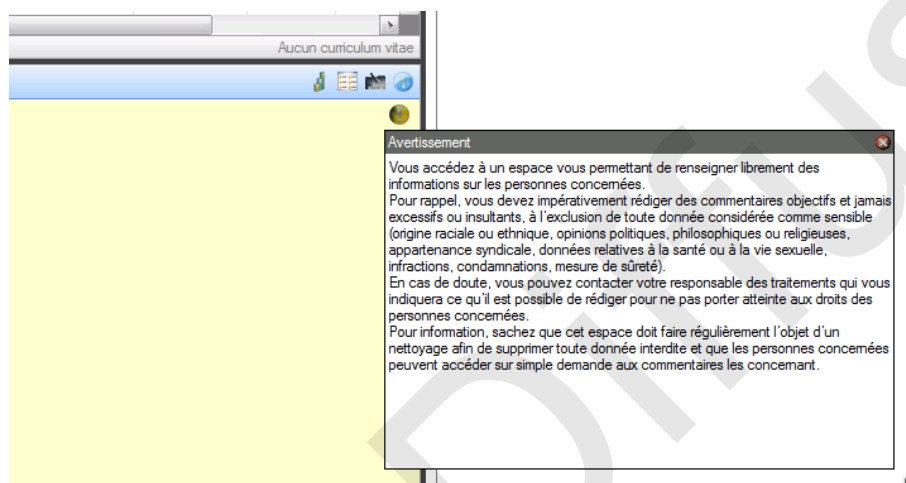


III. Message de sensibilisation

Un message d'alerte de sensibilisation peut être affiché dans les zones commentaires :

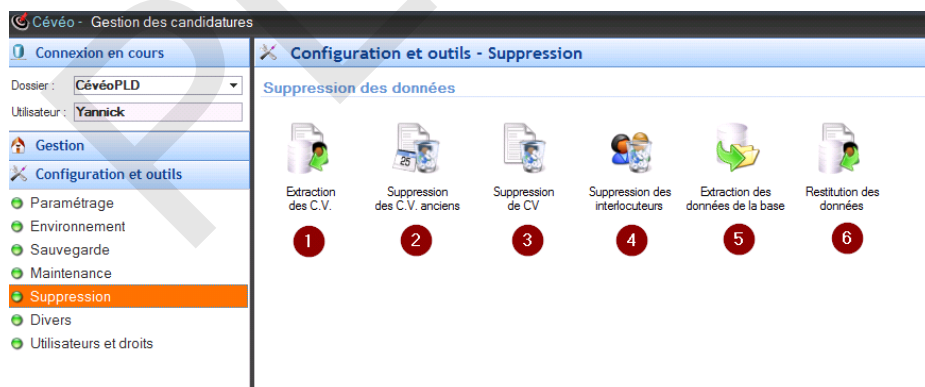


Exemple :



Suppression et restitution

Un nouveau regroupement « Suppression » a été créé. Il regroupe les gestions :

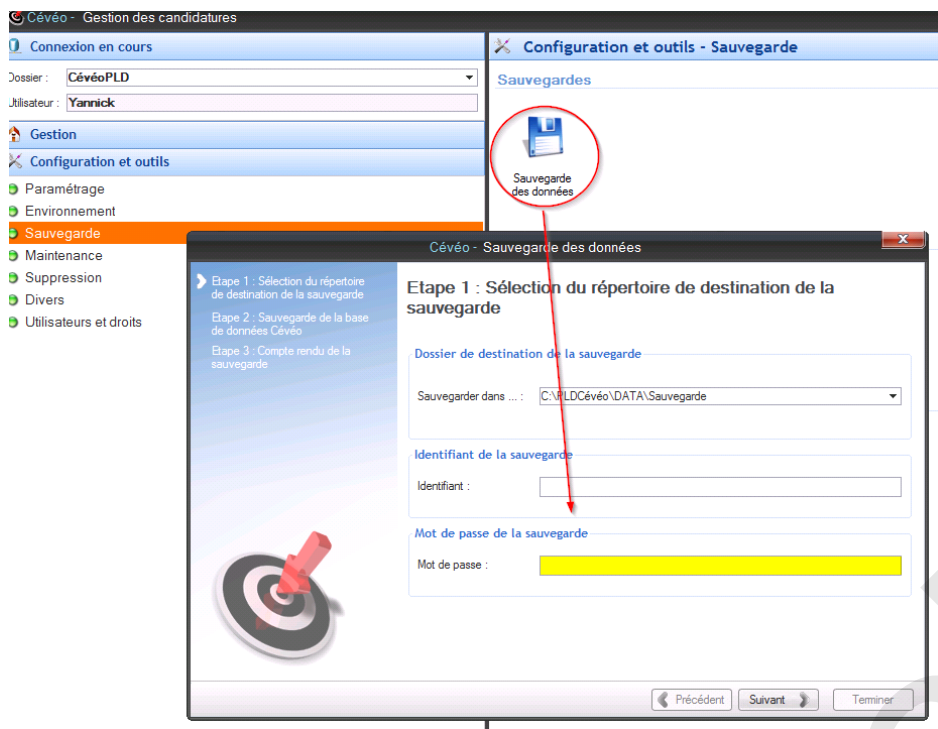


1. La gestion permet d'extraire les CVs dans un répertoire.
2. La gestion permet de supprimer les CV qui n'ont pas été modifiés depuis x mois (par défaut 24 mois).
3. La gestion permet de supprimer les Cvs dont la date est antérieure au x mois.
4. La gestion permet de dédoublonner les interlocuteurs.
5. La gestion permet d'extraire toutes les données de la base.
6. La gestion permet d'extraire les données d'un candidat afin de les lui restituer (portabilité) et de supprimer

Toute reproduction ou représentation (totale ou partielle) de ce document est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de notre part.

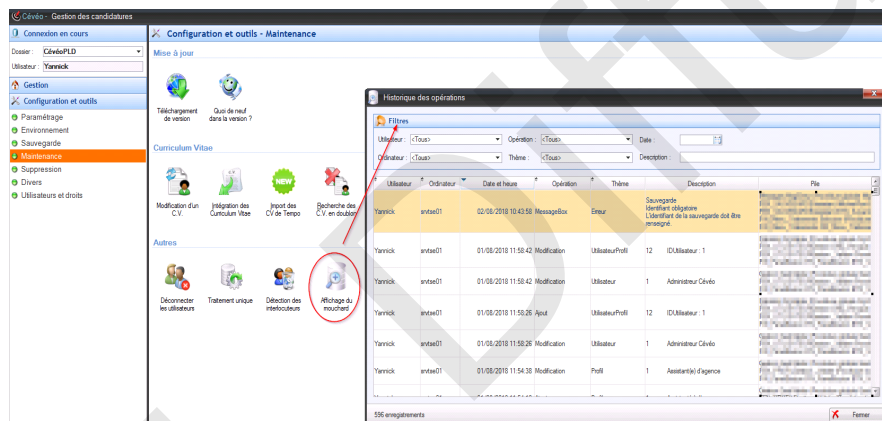
Sauvegarde

Les sauvegardes peuvent être cryptées avec un mot de passe.



Historique des modifications

Il est possible d'avoir l'historique des opérations. Toutefois, nous ne pouvons pas historiser l'ensemble des actions. Cela ralentirait le fonctionnement du logiciel.



Nous traçons un grand nombre d'informations entre autres, les ajouts les modifications et suppressions de CV, les ajouts des commentaires...